



**ZONE DE POLICE 5301 CENTRE ARDENNE**  
**RÉUNION DU CONSEIL DE POLICE DU 29-04-2019**

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption du procès-verbal de la réunion du 11-02-19  
A huis clos,
2. Désignation d'un remplaçant de la secrétaire de zone en cas d'empêchement temporaire ou prolongé  
Fin du huis clos,
3. Marché public d'achat de mobilier – mode de passation et approbation du cahier spécial des charges
4. Marché public d'achat informatique (gsm) – mode de passation
5. Marché public d'achat de gilets pare-balles discrets – mode de passation et approbation du cahier spécial des charges
6. Marché public d'achat de tenues moto – mode de passation
7. Marché public d'achats de matraques – mode de passation et approbation du cahier spécial des charges
8. Déclassement de véhicules
9. Ouverture d'emplois vacants – personnel Calog  
A huis clos,
10. Attribution d'un emploi de Commissaire
11. Prise d'acte de la mise à la pension volontaire d'un membre du personnel

**LISTE DES DECISIONS PRISES**

Le conseil à l'unanimité des membres présents,  
DECIDE en séance publique

1. d'approuver le procès-verbal de la réunion du 11 février 2019
2. de désigner un remplaçant de la secrétaire de zone en cas d'empêchement temporaire ou prolongé
3. de choisir la procédure négociée sans publication préalable pour le marché d'achat de mobilier et d'en approuver le cahier spécial des charges
4. de recourir au marché public du FOR CMS pour l'achat de gsm
5. de choisir la procédure négociée sans mise en concurrence préalable préalable pour le marché d'achat de gilets pare-balles discrets et d'en approuver le cahier spécial des charges
6. de recourir au marché public de la Police Fédérale pour le marché d'achat de tenues moto
7. de choisir la procédure négociée sur simple facture acceptée pour le marché d'achat de matraques et d'en approuver le cahier spécial des charges
8. le déclassement de 8 véhicules
9. d'ouvrir 3 emplois Calog vacants via la mobilité interne de la Police Intégrée.

Ainsi publié dans les maisons communales de la zone de police et sur le site internet de la zone de police le 30 avril 2019 conformément à la loi du 07.12.1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux.

Par le Collège de Police,

La Secrétaire a.i.,  
Laurie DE DROOGH



Le Président,  
Benôit LUTGEN

